

MAIS DECIDER UNE GREVE NE SUFFIT PAS, IL FAUT L'ORGANISER POUR LA CONSOLIDER.

On a vu hier que dans les rayons, des cadres "jaunes", des extras - qui n'ont aucune garantie d'emploi .. et des démonstrateurs .. qui n'appartiennent pas au B.H.V. - ont remplacé les vendeurs.

Comme nous ne pouvons pas obliger ces vendeurs a faire grève, organisons la grève des achats.

#### PAS D'ACHAT = PAS DE VENTE

Nous devons expliquer aux clients le sens de notre grève et leur demander de la soutenir en n'achetant pas.

Par équipes, auprès des portes, discutons avec les clients qui se présentent : COMME NOUS , ILS SONT VICTIMES DE LA VIE CHERE.

COMME NOUS , ILS SONT VICTIMES DES PROFITS DES GRANDS MAGASINS.

Ils comprendront notre grève et se solidariseront avec nous.

#### PAS D'INTIMIDATION

Le coup est classique : la direction, au lieu de négocier, menace. Le plus souvent par le biais de certains cadres qui se repandent parmi les grévistes, prenant leur nom et les accusant d'abandon de poste.

D'autre part, hier, certains de nos délégués, par souci de "légalité", nous ont mis en garde contre une grève "qui entrave la vente", portant

ainsi atteinte à une soi-disant liberté du travail.

**Le droit de grève est légal  
NOUS DEVONS LE DEFENDRE !**

DANS UNE USINE faire la grève c'est arrêter la production

DANS UN GRAND MAGASIN faire la grève c'est arrêter la vente

NOS REVENDICATIONS SONT JUSTES

ELLES DOIVENT ABOUTIR

**RESTONS TOUS SOLIDAIRES  
DANS LA GRÈVE !**

Supplément à ROUGE n° 82

Directeur de la publication : Charles Michaloux

Imprimerie spéciale de l'éditeur

Pour toute correspondance :

B.P. 201 PARIS 19<sup>ème</sup>